

puisque ce signe consiste dans l'Eglise romaine à verser de l'eau sur la tête de celui qui est baptisé.

A cette question : Quelle est la matière du baptême?— les théologiens de l'Eglise romaine n'ont qu'une réponse : *Est omnis et sola aqua naturalis seu elementaris*. Ils s'accordent donc à reconnaître avec nous que dans le baptême l'eau est essentielle, étant prescrite, dans l'institution de ce sacrement, pour être le symbole de la purification par le sang de Christ et de la régénération par le Saint-Esprit.

Il est vrai que dans l'administration du baptême le prêtre se sert de saint-chrême, de sel, de salive, etc., qui donnent occasion à diverses cérémonies, qui précèdent ou suivent le sacrement. Mais ces cérémonies ne sont pas considérées comme étant des parties intégrantes du baptême ou comme participant à la nature de son institution, et n'affaiblissent en rien le fait que le signe visible en est l'eau *vera et naturalis*, toujours jugée nécessaire et suffisante.

On ne peut donc rejeter le baptême romain au point de vue de la matière du sacrement puisqu'il remplit la seule condition nécessaire,

On ne peut le rejeter davantage au point de vue de la forme. Selon la confession de foi de notre Eglise, ce qui constitue la forme du baptême ce sont les paroles sacramentelles " Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit." C'est aussi ce qu'enseigne l'Eglise de Rome. Voici la formule que prescrit le Concile de Trente : *Ego te baptizo in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*. Et ce n'est pas dans les termes seulement que cette formule est scripturaire : elle ne l'est pas moins aussi dans le sens qu'on y attache, car personne ne songe à nier l'orthodoxie de l'Eglise de Rome dans son enseignement sur la Trinité et les divines personnes qui la constituent. Elle baptise donc comme nous, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour signifier que la bonne volonté de Dieu, notre Père, est de nous adopter pour ses enfants, en nous faisant grâce, pour l'amour de son Fils, notre Sauveur, Jesus-Christ, et en nous sanctifiant par son Esprit.

Aussi, depuis le Concile de Nicée, la pratique a-t-elle toujours été dans l'Eglise de Rome de rejeter le baptême des sectes qui n'acceptent point le le dogme de la Trinité, tels que les Ariens et les Sociniens, et elle considère comme valide le baptême des hérétiques tels que les Donatistes et les Protestants en général, qui croient à la Trinité, quelles que soient d'ailleurs les erreurs qu'ils professent à ses yeux.

L'Eglise de Rome d'ordinaire si exclusive par profession et par pratique, ne donnerait-elle pas ici une leçon de *catholicité* à ces protestants qui rejettent son baptême que nous avons trouvé jusqu'ici conforme à notre doctrine, quant à la forme et au signe extérieur ?

Mais pouvons-nous en dire autant pour ce qui regarde le troisième point, c'est-à-dire *l'intention* ?

Ici la route s'hérise de difficultés Nous irons donc moins vite, mais non moins sûrement.